



## Réponse RNLST à l'intervention du gérant de 7ème Ciel à la manifestation du samedi 3 Octobre sur FR3 Bretagne

L'affirmation du gérant de la SARL 7<sup>ième</sup> Ciel, livrée aux médias le 16 juillet 2020 lors du lancement de notre pétition qui recueillera 1600 signatures, était devenue célèbre localement : « *je vends du bonheur* »,

Le samedi 3 octobre, au journal télévisé de FR3 Bretagne relatant notre manifestation du matin, son autre expression « *ces gens-là* » aura marqué la population du Trégor qui souffre des nuisances causées ; et la population aura aussi noté la mauvaise foi des affirmations : « *7<sup>ième</sup> Ciel aurait pratiqué le dialogue, les échanges, les concessions...* »

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/lannion/lannion-riverains-ne-supportent-plus-bruit-avion-ecole-parachutisme-1880696.html>

A la lumière des faits constatés en 2019 et 2020, nous pouvons apprécier le niveau de ces magnifiques « *fake news* »

## 1/ dialogue et échange ?

Pendant que le 1<sup>er</sup> Groupe de Travail (GT) charte était « animé » par le Syndicat Mixte de l'aéroport, à la mi 2019, la SARL 7<sup>ième</sup> Ciel nous adressait **2 mises en demeure successives** les 6 et 10 juin 2019, pour « *diffamations, dénigrements et injures publiques* ». C'était sa réponse à notre « liberté d'expression » quant aux nuisances ressenties et déclarées par les habitants du Trégor. Au bout de 3 réunions calamiteuses le Groupe de Travail charte s'arrêtait.

Un 2<sup>ième</sup> GT charte, animé en neutralité par la Mairie de Lannion, reprenait le travail avec méthodologie et avec grande difficulté : 7<sup>ième</sup> Ciel était absent à l'une des 3 réunions, aux autres il est à peine intervenu. Le refus de dialogue était aussi entonné par ses alliés de circonstance (alliés à qui RNLST ne demandait pourtant quasi rien, voire rien du tout, la nuisance essentielle signalée depuis 2 ans provenant de l'avion largueur de parachutistes)... tout l'art de placer des boucliers protecteurs...

Même **ce diagnostic du problème à résoudre était récusé par eux au prétexte de ne pas stigmatiser une activité particulière...** comme d'essayer de faire croire, lors du récent reportage FR3, que l'arrêt de l'activité parachutisme le dimanche ne donnerait pas le silence tant réclamé...au prétexte que l'activité de parachutisme ne représentait que 7% de l'activité annuelle de l'aérodrome. Certes à l'année..., mais certains dimanches d'été par beau temps, avec une rotation jusqu'à toutes les 25 mn, il est évident que l'essentiel du silence recherché au moins ces dimanches serait obtenu par la régulation demandée...) Pour solutionner une situation conflictuelle, il faut pourtant déjà identifier le problème... c'est le « b a ba », et c'est ce qui existe dans le préambule des chartes déjà écrites ailleurs en France.

**Oui, le gérant de 7<sup>ième</sup> Ciel pratique le dialogue, un dialogue menaçant : lors de l'annonce du lancement de notre pétition le 16 juillet dernier dans les médias, sa réponse dans les mêmes médias est à nouveau « propos diffamatoires, réflexion pour porter plainte », et les réactions des adeptes du parachutisme, sur les sites Facebook des articles médias et du site « soutien paras », sont des injures et des menaces, sans équivoque, à notre rencontre.**

## 2/ concessions ?

**En fait rien n'a été accepté**, rien qui serait mesurable et quantifiable par la population, lui permettant d'apprécier les efforts faits par le causeur des nuisances.

**Refusé en bloc**, les dimanches en silence, les horaires réduits de pratique de l'activité avec une pose méridienne significative, le nombre maximum de rotations par jour de semaine ...

Refusé en bloc **sans aucune justification**, si ce n'est le discours habituel « pour la pérennité et la survie de cette activité essentielle »...

Pourtant d'après les statistiques officielles de l'année 2018, Lannion est le 35<sup>ième</sup> centre agréé de parachutisme en France, sur 55 sites. Le respect de la régulation demandée par les associations environnementales ferait probablement descendre le rang de Lannion entre la 36<sup>ième</sup> et la 40<sup>ième</sup> place ... la belle affaire...d'autant qu'une partie des sauts du Dimanche pourrait probablement être reportée le samedi ou le lundi (la semaine de travail en France est généralement de 5 jours...)...

« Les athlètes d'Armor Parachutisme ont à nouveau brillé aux derniers championnats de France » titre un journal local le 14 octobre...mais les 10 athlètes cités vivent très loin de Perros-Guirec et de Lannion (La Réunion, Chamonix , Hauts de France, Ile de France, Normandie, Nouvelle- Aquitaine, Bourgogne) et leurs CV ne mentionnent guère leur appartenance et entraînement à un club du Trégor...y sauter le dimanche n'est sans doute pas « vital » pour eux ni pour leur entraînement de haut niveau, mais plutôt une simple attraction touristique.

**La régulation des atteintes à la population compte tenu de la situation particulièrement urbaine de cet aéroport, et la nécessaire protection environnementale des zones naturelles du Trégor, méritent une limitation à la fameuse « liberté d'entreprendre »...**

### 3/ transparence des faits ou opacité ?

A été aussi refusé « l'affichage » de l'immatriculation des avions basés sur Lannion “, avec leurs caractéristiques au bruit données par le constructeur ou qualifiées selon la procédure CALIPSO prônée par la DGAC. C'est comme si les automobilistes pouvaient refuser leurs plaques minéralogiques permettant d'identifier les contrevenants. Bien sûr, le « pas vu, pas pris » est plus confortable pour certains usagers de l'aéroport.

Et aussi, depuis le vendredi 28 août 2020, il n'est plus possible sur l'outil Flightradar de voir les vols quotidiens pratiqués par notre cher Pilatus F-GOME (horaires, altitude, trajectoire)...Après enquête de RNLST, il s'avère que le « reporting public » fait par Flightradar, usuel pour tout avion et tout vol, **avait été stoppé pour le F-GOME à la demande de 7<sup>ième</sup> Ciel**...transparence, opacité...

Et encore, il existe une convention tripartite signée entre 7<sup>ième</sup> Ciel, le Syndicat Mixte, et la DGAC ; elle définirait les conditions de pratique de l'activité de parachutisme sur l'aéroport de Lannion...et en particulier l'obligation de présence des agents AFIS à la tour de contrôle pendant l'activité de parachutisme (soit, en été, de 8h45 à 12h00, puis de 13h30 à 19h15...voir LFRO carte VAC). Un élargissement des horaires de cette pratique de parachutisme serait donc possible, fut-ce par exception, sous la seule décision du Syndicat Mixte de l'aéroport, sans concertation avec les autorités locales de tutelle et les riverains qui subiraient tous cette extension éventuelle...opacité toujours...

**En conclusion, plus que jamais, que les « autorités de tutelle » mettent fin à ces « extravagances ».**